

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE



N° d'ordre : 20201001-04DBC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU
Séance du 1^{er} octobre 2020

L'An deux mille vingt, le premier octobre à neuf heures, les membres du Bureau de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Christophe GREFFET, Président.

Communes	Membres élus	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	Communes	Membres élus	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	GENTIL Michel	X			Mézériat	DUPOIT Guy	X		
Chanoz-Châtenay	MORANDAT Olivier	X			Pont-de-Veyle	MICHEL Luc	X		
Chaveyriat	RAPY Gilles	X			Saint Cyr sur Menthon	CAMILLERI Jean-Luc	X		
Crottet	LHÔTELAIS Jean-Philippe	X			Saint Genis-sur-Menthon	GREFFET Christophe	X		
Grièges	GREMY Annick	X			Saint Jean-sur-Veyle	RENOUD-LYAT Agnès	X		
Laiz	SCHAUVING Sébastien	X			Vonnas	GIVORD Alain	X		

Envoi de la convocation : 24/09/2020

Affichage de la convocation : 24/09/2020

Nombre de membres élus : 12

Nombre de membres présents : 12

A l'unanimité, Monsieur RAPHY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET	Demandes de subventions à l'Etat et à l'Agence de l'eau pour la construction d'une station d'épuration à PERREX
--------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la VEYLE actés par arrêté préfectoral du 27 décembre 2019,

Vu la délibération n°20200615-01DCC du Conseil communautaire du 15 juin 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au profit du Bureau communautaire et notamment pour procéder aux demandes de subvention,

Considérant les conclusions du schéma directeur d'assainissement de la commune de PERREX terminé en décembre 2018 et faisant état de la nécessité de prévoir une nouvelle unité de traitement des eaux usées à PERREX afin de conserver les objectifs du milieu récepteur ;

Considérant la validation de l'opération de construction de la nouvelle station et l'engagement de mener à terme l'opération par le conseil municipal de PERREX en date du 12 septembre 2019 ;

Considérant que la Communauté de communes est devenue compétente en matière d'assainissement collectif le 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que lors de la session de février 2020, le Département de l'Ain a validé une subvention de 164 250 € pour cette opération au profit de la Communauté de communes,

Considérant que des subventions peuvent également être sollicitées auprès de l'Etat (au titre de la DETR), et de l'Agence de l'eau (au titre d'un appel à projet « Rebond eau biodiversité climat ») ;

Considérant que pour l'investissement envisagé, le plan de financement est le suivant :

	€ HT						
travaux de branchement eau							
électricité	25 000 €						
Frais de maîtrise d'œuvre	28 537 €						
Montant des Travaux	768 459 €						
Total opération	821 996 €						
Financier	Etat	Agence de l'eau	Département	Total des aides	% de l'opération	Autofinancement CCV	% autofinancement
Dispositif	DETR	Appel à projets Rebond eau biodiversité	politique de l'eau				
taux	20%	30%	30%				
Base subventionnable	768 459 €	617 434 €	547 500 €				
Subvention	230 538 €	185 230 €	164 250 €	580 018 €	71%	241 978 €	29%

Le Bureau communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette demande de subvention à l'Etat, au titre de la DETR, pour l'investissement présenté ci-dessus, pour un montant de 230 538€ ;

APPROUVE cette demande de subvention à l'Agence de l'eau, au titre de l'appel à projet « Rebond eau biodiversité climat », pour un montant de 185 230 € ;

DEMANDE l'autorisation à l'Etat et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et tous les actes nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le :

08 OCT. 2020

Transmis en Préfecture le :

08 OCT. 2020